

# Editorial

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **NIKE-Bulletin**

Band (Jahr): **9 (1994)**

Heft 3: **Gazette**

PDF erstellt am: **05.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

---

## EDITORIAL

---

Chers lecteurs,

Le présent numéro de la Gazette NIKE est le reflet des soucis et des problèmes actuels que connaît la sauvegarde de la culture dans notre pays à une époque où les difficultés se font sentir tant sur le plan financier qu'au niveau de la politique culturelle. Il n'est pas question de se plaindre d'une conjoncture qui est également critique dans bien d'autres secteurs mais plutôt de mettre en lumière les réflexions et les activités qui tiennent compte de l'évolution de la situation.

Notre but est donc de vous informer plus à l'avenir sur les possibilités et les chances qui sont, par exemple, offertes à des spécialistes sans emploi de s'engager de manière judicieuse et utile à la société au service de la sauvegarde du patrimoine culturel. Nous touchons là à un sujet important car les expériences réalisées jusqu'à présent ont prouvé qu'il y a bien des choses à améliorer. Il convient ici de mentionner par exemple la participation financière des offices du travail à ce genre de projets (voir page 30 ss.). Rolf Emch, directeur de la Société coopérative de la loterie SEVA, offre également dans ce domaine des réflexions et des arguments intéressants dans l'article intitulé 'La sauvegarde de la culture et les sociétés de loterie' (page 25 ss.).

Parmi les sujets qui retiennent notre attention, on ne peut manquer de mentionner l'entrée en vigueur le 1er juillet 1994 de l'ordre de priorité en matière de conservation des monuments historiques et la prise de position de l'Association suisse des archéologues cantonaux (ASAC) qui a eu un certain retentissement dans les médias. Ce numéro de la Gazette vous propose également un entretien avec le nouveau directeur de l'Office fédéral de la culture, David Streiff, qui, entre autres, nous décrit les limites relativement réduites de sa liberté d'action (page 20 s.). Dans le précédent bulletin (1994/2 page 30 à 33), l'article sur le laboratoire et l'atelier de restauration du Musée d'Art et d'Histoire de Genève nous a incités à créer une nouvelle rubrique intitulée 'Laboratoires'; nous désirons de cette manière permettre aux lecteurs d'avoir une vue d'ensemble des services et des institutions qui travaillent en Suisse à la conservation des biens culturels mobiliers et immobiliers (page 22 ss.).

Vo